

Article 21 du Règlement

Ces propositions, qui découlent de pourparlers entre les gouvernements fédéral et provinciaux, haussent les prestations du Régime de pensions pour les conjoints survivants de moins de 65 ans et pour les enfants à charge.

Le document propose une augmentation générale de presque 100 \$ par mois des pensions de survivants pour les conjoints de moins de 65 ans, ce qui porte la pension maximum à 385,15 \$ par mois. Pour la première fois, les conjoints âgés de moins de 45 ans auront droit aux mêmes prestations que ceux de 45 à 65 ans.

D'autres propositions importantes du document portent de 94,79 \$ par mois à 121,48 \$ la prestation aux enfants à charge des cotisants décédés ou invalides.

C'est un exemple de plus des améliorations et réformes que le gouvernement apporte constamment au Régime de pensions du Canada et dont je le félicite.

* * *

LE LOGEMENT

LA SITUATION DES SANS-ABRI À TORONTO

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, une conférence sur les sans-abri a eu lieu récemment à Ottawa et on a appris récemment par les médias que le maire de Toronto avait trouvé, en traversant le parc près de chez lui tôt le matin, une quarantaine de personnes qui y dormaient parce qu'elles n'avaient pas d'autre endroit où dormir.

Une voix: Parce qu'elles le voulaient bien.

M. Heap: Il y a une personne bien nourrie, en face, qui dit que ces personnes y dorment parce qu'elles le veulent bien. Je mets le député au défi d'aller dans ce parc demander à ces hommes s'ils y dorment parce qu'ils le veulent bien.

Il y a à Toronto une très grande pénurie de logements pour les personnes à moyen et faible revenus. Il y a toujours eu des logements disponibles au nombre des logements en co-propriété de construction récente et coûteux, et quiconque a 200 000 \$ ou 300 000 \$ à dépenser est le bienvenu, mais les autres ont beaucoup de mal à trouver un logement.

Il y a quelques années, le Conseil municipal de Toronto avait prévu dans son programme d'urbanisme la construction de nombreux logements sociaux sur le port. La direction du port qui relève de la compétence fédérale a presque entièrement écarté cette possibilité. Je demande au gouvernement de corriger cette injustice.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ACCEPTATION DES RÉFUGIÉS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ce soir, dans une entrevue avec Doug Small au réseau de télévision Global, le Premier ministre (M. Mulroney) dira à

peu près ceci: «Le Canada a besoin d'un plus grand nombre d'immigrants. Nous avons besoin des réfugiés et nous devrions les accepter, mais tout doit se passer dans le respect de la loi». Il ira plus loin en disant qu'en accueillant un plus grand nombre de réfugiés dans notre pays, nous ouvrons la porte à la nouvelle vague, celle de l'avenir. Ces propos seront tenus ce soir sur les ondes du réseau de télévision Global.

Nous ne voulons pas de tricheurs ni de capitaines de marine qui font le trafic illégal de la chair humaine à nos frontières, comme nous l'avons vu cet été. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Chambre a été rappelée.

Les projets de loi C-84 et C-55 ont réglé la question. Ils ont été étudiés à la Chambre et seront étudiés au Sénat. Je veux que le Sénat adopte ces projets, afin que nous puissions nous mettre à la tâche de construire le Canada avec l'aide des néo-Canadiens.

En 1832, un homme nommé Mike Grimes est parti de Tipperary, dans le sud de l'Irlande, pour venir s'installer dans la région de Kingsmere où se trouve actuellement votre maison, monsieur le Président. Il était bûcheron et a vécu jusqu'à 93 ans. Il a grandi dans la région de Kingsmere, Old Chelsea et King Mountain.

Ma mère est l'un de ses descendants. Elle s'appelait Nora May Grimes. Si cet homme n'était pas venu dans ce pays neuf pour défricher la terre, abattre des arbres et mettre en valeur la vallée de l'Outaouais il y a 150 ans,—il est d'ailleurs enterré à l'église St. Stephen à Old Chelsea—je ne serais pas ici aujourd'hui.

Telles sont mes origines. Cet homme est venu ici à titre de nouveau Canadien pour mettre en valeur notre pays. Mon ascendance irlandaise est très forte.

J'espère que la nouvelle vague, celle de l'avenir, sera caractérisée par les nouveaux Canadiens qui viennent ici pour bâtir ce pays, pour en faire un pays plus riche et plus heureux pour le plus grand bien de nous tous.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES CONSÉQUENCES DU PROTECTIONNISME AMÉRICAIN SUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, l'interruption récente des négociations sur le libre-échange a anéanti de nombreux espoirs chez les habitants du Nouveau-Brunswick. En effet, ils espéraient voir s'ouvrir de nouvelles portes entre les provinces de l'est du Canada et nos voisins du sud.

On ne peut certainement pas reprocher au gouvernement d'avoir tenté de régler de façon satisfaisante les problèmes auxquels se heurte le Canada devant la montée du protectionnisme aux États-Unis manifestés par l'imposition de barrières tarifaires et de droits compensateurs sur nos ressources et nos matières premières.